EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE
DE LA COUR D'ASSISES DE PARIS

COUR D'ASSISES DE PARIS
1ÈRE SECTION
STATUANT EN APPEL

N° 16/0066

ARRÊT CRIMINEL

du 6 juillet 2018

Titc BARAHIRWA

et

Octavien NGENZI

La cour d'assises de Paris, 1ère section, statuant en appel, a prononcé à la date du six juillet deux mille dix huit, l'arrêt dont la teneur suit :

Vu l'arrêt prononcé le 25 septembre 2014 par la chambre de l'instruction de cour d'appel de Paris, lequel ordonne la mise en accusation et le renvoi devant la cour d'assises de Paris de :

Tite BARAHIRWA
né le 12 juin 1951 à CYINZOVU (RWANDA)
fils de RWABAGINA Pierre et de NYIRAMANZI Marguerite
de nationalité rwandaise
ayant demeuré 3 cheminement Francis Poulenc (Apt 18) - Quartier de la Reynerie 31000 TOULOUSE

actuellement détenu au centre pénitentiaire de Fresnes en vertu d'un mandat de dépôt en date du 4 avril 2013,

accusé de *crime contre l'humanité : génocide et crime contre l'humanité autre que le génocide : acte commis en exécution d'un plan concerte contre un groupe de population civile dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique*,

assisté de Maître Alexandra BOURGEOT, avocat au barreau de Paris, commis d'office,

Pourvoi formé le 9 juillet 2018 par Octavien NGENZI

- pourvoi formé le 9 juillet 2018 par le BOJ, avocat, agissant au nom d'Octavien NGENZI.
- pourvoi formé le 11 juillet 2018 par le Bourgeot, avocat, agissant au nom de Tite BARAHIRWA

Octavien NGENZI
né le 15 avril 1958 à RUBIRA-KABARONDO-KIBUNGO (RWANDA)
fils de NGENZI Léonard et de MUKABISANGWA Marie
de nationalité rwandaise
ayant demeuré 176, rue Honoré de Balzac - 37700 SAINT-PIERRE-DES-CORPS

actuellement détenu à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis en vertu d'un mandat de dépôt en date du 4 juin 2010,

accusé de *crime contre l'humanité : génocide et crime contre l'humanité autre que le génocide : acte commis en exécution d'un plan concerte contre un groupe de population civile dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique*,

assisté de Maître Fabrice EPSTEIN, Maître Benjamin CHOUAI et Maître Benjamin BOJ, avocats au barreau de Paris, désignés au titre de l'aide juridictionnelle totale,

Caption:

Description:

Warning: Undefined array key "width" in **/home/clients/e05c2df6062b20c26645b5ea795ebead/web/wp-content/themes/ibuka/dkpdf/dkpdf-index.php** on line **120**

Warning: Undefined array key "height" in **/home/clients/e05c2df6062b20c26645b5ea795ebead/web/wp-content/themes/ibuka/dkpdf/dkpdf-index.php** on line **121**

Warning: Undefined array key "image_meta" in **/home/clients/e05c2df6062b20c26645b5ea795ebead/web/wp-content/themes/ibuka/dkpdf/dkpdf-index.php** on line **122**

Dimensions: x

Warning: foreach() argument must be of type array|object, null given in **/home/clients/e05c2df6062b20c26645b5ea795ebead/web/wp-content/themes/ibuka/dkpdf/dkpdf-index.php** on line **127**